

## MON BEAU SAPIN ...

Le sapin « de Noël » n'a pas toujours eu une connotation religieuse. Il était considéré auparavant comme un arbre symbole du solstice d'hiver, mais aussi un arbre symbole de vie puisque les jours rallongent jusqu'au solstice d'été et que la nature se réveille doucement, à l'abri de nos regards.



Symbole du solstice

### Quel « sapin » choisir ?



Sapin Nordmann

L'Épicea a très longtemps été considéré comme étant le vrai « sapin de Noël » avec ses aiguilles d'un vert franc et surtout son incomparable parfum. On lui reprochait principalement de perdre rapidement ses aiguilles à cause de la sécheresse ambiante de nos intérieurs. Le Fraseri, quant à lui, apporte une réponse à ce problème puisqu'il ne perd pas ses aiguilles, tout en diffusant un léger parfum. Il y a la star : le Nordmann, considéré comme étant le plus beau d'entre tous. Quelle beauté avec son port parfaitement pyramidal, ses aiguilles souples et douces, couvrant densément les branches. ATTENTION : un sapin de Noël s'embrase vite.

### Pas écologique le sapin naturel ?

La culture intensive des sapins de Noël, toutes variétés confondues, fait l'objet depuis quelques années de critiques persistantes. Les reproches les plus couramment formulés sont l'utilisation de produits phytosanitaires et la dégradation des sols. Est-ce bien raisonnable pour ne garder le sapin que quelques semaines alors que sa croissance est d'environ 10 ans ? Voilà qui mérite une réflexion, d'autant que des labels de cultures écoresponsables voient le jour un peu partout.

Marc Knaepen

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



La circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 interdit le brûlage des déchets verts toute l'année. En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

Des solutions alternatives existent ! Plutôt que de brûler leurs déchets, les particuliers peuvent les apporter à la déchèterie la plus proche ou les composter. Localement, les déchèteries les plus proches : Châtillon-sur-Loire et Bonny-sur-Loire.

Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Les agriculteurs sont aussi concernés. Ils doivent demander une autorisation préfectorale et prévenir le SDIS45 (Service départemental d'incendie et de secours) vingt quatre heures à l'avance.

## LA VIDÉOPROTECTION À L'ÉTUDE

Un projet de vidéoprotection est actuellement à l'étude par la municipalité. En effet, le matériel actuel ne pouvant être adapté au futur projet.

Il est déterminant de bien réfléchir à l'utilisation qui sera faite du dispositif de vidéoprotection, car les moyens techniques déployés devront être adaptés. Nous serons conseillés et suivis par la gendarmerie avec une subvention de la préfecture.

**Objectifs attendus** grâce à la visibilité des caméras et la signalétique à l'entrée et la sortie de la commune :

- Renforcer le sentiment de sécurité,
- Faciliter la levée de doute sur les dégradations ou les incivilités,
- Détecter et identifier les auteurs,
- Maillage avec les communes aux alentours pouvant aider les services de Gendarmerie.
- Baisse de la délinquance : 30 % pour les communes de 3 500 habitants et en quasi-totalité pour des petites communes comme la nôtre.

Un système est déjà installé à Bonny-sur-Loire et Châtillon depuis plusieurs années.

## SOMMAIRE

- Edito du maire page 1
- Remerciements Val Fleuri page 1
- Reprise activité Dr Jacquest page 1
- Conseil municipal masqué page 1
- Tests antigéniques COVID-19 page 1
- Travaux sur voirie page 2
- Un nouveau local pour le comité des fêtes page 2
- Conte de Noël page 3
- Coloriage page 4
- La situation sanitaire page 5
- Les services techniques à l'étroit page 5
- Aide à l'achat d'un VAE page 5
- Mon beau sapin page 6
- Brûlage des déchets verts page 6
- La vidéoprotection à l'étude page 6



Parking des écoles



Route de Châtillon

Merci au Val Fleuri pour les chrysanthèmes offerts à la commune.

Le docteur Francis Jacquest a repris son activité depuis le 2 novembre 2020.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 02.38.35.83.81

Retrouvez tous les numéros du « Petit Bellocéen », les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal et plein d'infos, sur notre site : [www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr) AINSI QUE sur les panneaux d'affichages installés près de la bibliothèque, de l'église et de la mairie et FACEBOOK « beaulieu-sur-loire »

Le Petit Bellocéen est édité par la Mairie de Beaulieu-sur-Loire.  
10 place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE  
☎ 02.38.35.80.48 ☎ 02.38.35.86.57  
✉ : [beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr](mailto:beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr)  
[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

Rédaction de ce bulletin achevée le 28 novembre 2020

## ÉDITO DU MAIRE

Chères Bellocéennes,  
Chers Bellocéens,



Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Lorsque vous recevrez ce 3<sup>ème</sup> « Petit Bellocéen » (n°36), conçu par notre équipe, nous serons à quelques jours de Noël.

Dans ce contexte de turbulences et de changements de cap fréquents, voire journaliers, n'oublions pas que Noël doit rester une féerie pour les enfants, une fête pour tous, petits et grands.

J'adresse à tous mes vœux pour un joyeux Noël et un bon réveillon de Saint-Sylvestre.

Prenez soin de vous, protégez-vous.

Jacky HECQUET



Conseil municipal 2020

Malgré la crise, le conseil municipal travaille masqué !

COVID-19  
TESTS ANTIGÉNIQUES  
Venez vous faire dépister !



Les mardis et les vendredis de 14h30 à 17h  
À la salle des fêtes de Beaulieu sur Loire  
Sur rendez-vous au 02.38.35.84.69

Les permanences seront assurées par des professionnels de santé

## TRAVAUX SUR VOIRIES

### Route des Plessis

À partir du 7 décembre et pour une durée d'environ 2 mois, des travaux importants vont être réalisés route des Plessis. Ces travaux consistent à remplacer la canalisation d'eau qui provient de notre forage dans le Val et qui alimente le château d'eau. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'entretien patrimonial de nos réseaux. Le montant des travaux est de l'ordre de 90 000 €.

En raison de ces travaux, la circulation et la collecte des déchets sera perturbée. L'accès par la route des Plessis pourra être interdit partiellement ou totalement en fonction de l'avancée des travaux. Des déviations seront mises en place et les habitants concernés seront informés du lieu de dépôt des déchets au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Un constat par huissier de la voirie et des clôtures sera réalisé en amont du chantier.



Chemin de Belleville - Chevevrières

### Accès Belleville sur Loire par D951/D751

L'accès au département du Cher par la route départementale est coupé à l'entrée de la commune de Belleville sur Loire, en raison de travaux d'assainissement et d'adduction d'eau pour une durée de 6 mois. En fonction des différentes phases, la circulation est coupée partiellement ou totalement.

Nous avons observé une gêne très importante pour les personnes qui utilisent régulièrement cette route ainsi que les déviations mises en place pour les riverains. Aussi, faute d'une signalisation adéquate par les responsables du chantier, de nombreux camions ont emprunté les petites routes des hameaux de Beaulieu qui permettent de rejoindre le Cher. La voirie et les bas-côtés ont été endommagés et nos commerces et plus particulièrement le restaurant de Maimbray, ont subi une perte de fréquentation qui s'ajoute à celle liée à la crise sanitaire actuelle. La mairie de Beaulieu a alerté la commune de Belleville de cette situation et demande à ce qu'une circulation alternée soit maintenue sur la route départementale D751.

### Pont de la Venelle à Maimbray

En 2012, un diagnostic de l'ensemble des ponts sous responsabilité de la commune a été réalisé par la DDT (direction départementale des territoires). Cette étude a conclu que le pont de Maimbray sur la Venelle était en très mauvais état et nécessitait des travaux de réhabilitation à très court terme, voire urgents. Le bureau d'étude Merlin avait été chargé par la municipalité d'étudier et chiffrer les travaux. Les travaux d'un montant de l'ordre de 140 000 € HT ont été approuvés lors du conseil municipal du 25 juillet 2014 qui a également décidé de lancer la procédure d'engagement des travaux de réparation.

En septembre 2020, la nouvelle municipalité constatant que les travaux n'avaient pas été réalisés et que le risque pour les usagers du pont (riverains, touristes et service de collecte des ordures ménagères) était toujours présent voire aggravé depuis 2012, a décidé la fermeture du pont dans l'attente de la réalisation des travaux. Ces travaux sont désormais à la charge de la communauté de commune Berry Loire Puisaye, à qui la commune de Beaulieu a délégué la compétence voirie depuis 2017. Ces travaux devraient désormais être réalisés au cours de l'année 2021. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement de ce dossier.



Le pont de la Venelle - Maimbray

## UN NOUVEAU LOCAL POUR LE COMITÉ DES FÊTES

En 2019, suite à la création du parking Place d'Armes, le local du comité des fêtes a été détruit. Tout le matériel a pris place temporairement, rue du 8 mai, en attendant de trouver une solution plus adaptée. Il en sera bientôt fini de ce local trop petit et sans parking. En 2021, le comité des fêtes profitera d'un local tout neuf. Il sera mis à disposition par la commune, entre le cimetière et les services techniques, pour stocker tous les équipements nécessaires aux manifestations organisées.

Crise sanitaire oblige, cette association n'a pu malheureusement organiser aucune manifestation en 2020, mais elle vous donne rendez-vous en 2021 pour de nouvelles festivités. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, n'hésitez pas à contacter Isabelle Bertrand, présidente du comité des fêtes.

## LA SITUATION SANITAIRE

Dans le précédent numéro, nous vous informions de l'action de la cellule de crise dont le rôle est d'accompagner la mise en oeuvre des protocoles sanitaires imposés par le Gouvernement, en direction des écoles, restaurant scolaire, mais aussi des associations culturelles et sportives, et lieux municipaux.

Nous avons ainsi annoncé, avec plaisir, la reprise des activités des associations ; mais quand vous avez reçu ce bulletin, début novembre, la situation s'était dégradée, et nos informations devenues obsolètes.

En effet, il s'écoule plusieurs semaines entre la rédaction du Petit Bellocéen et sa réception dans les foyers. Aussi, n'hésitez pas à consulter la rubrique actualités du site Internet de la mairie <http://www.mairiedebeaulieu.fr>

Néanmoins, la vie continue et la municipalité s'adapte au mieux aux successions de consignes, tantôt allégées, tantôt renforcées.

La rentrée des classes après les vacances scolaires de la Toussaint s'est faite dans le respect rigoureux des protocoles sanitaires.

Les personnes âgées sont contactées par les services de la Mairie.

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée selon les consignes préfectorales.



Monument aux morts

Aujourd'hui, le temps est venu d'alléger les contraintes, tout en respectant des protocoles sanitaires. Restons rigoureux et protégeons-nous les uns les autres.

Dans ce contexte, n'oublions pas nos commerçants et artisans. Ils sont l'âme de notre village. Aussi, essayons de les privilégier dans nos habitudes de consommation. Il en va de leur survie mais aussi de la vie de notre commune !

## LES SERVICES TECHNIQUES À L'ÉTROIT !

Les locaux des services techniques de la commune situés rue Jean Moulin, sont devenus au fil du temps, trop restreints.



Les ateliers municipaux

L'année dernière, la commune a entrepris des travaux pour que les agents y travaillent dans de meilleures conditions, avec l'aménagement d'un réfectoire. Il faut également faire de la place pour le matériel et les véhicules. Vous verrez donc, au cours de l'année 2021, un bâtiment de stockage se dresser à côté des locaux actuels. Coût des travaux environ 58 000 euros.

## AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)



Désireux de favoriser les mobilités douces, la communauté de communes Berry Loire Puisaye propose d'accorder une aide sous forme de subvention, aux 50 premiers habitants bellocéens qui en font la demande pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

La subvention est fixée à 35 % du prix d'achat TTC dans la limite de 200 euros par VAE. Peuvent bénéficier de cette subvention pour l'achat d'un VAE, les habitants de Beaulieu-sur-Loire justifiant de leur résidence principale sur la commune.

Une seule subvention sera attribuée par personne sur une période de 5 ans.

La mise en place de ce dispositif a débuté le 15 novembre 2020. Les factures d'achat devront donc impérativement être postérieures au 15 novembre 2020 et jointes au dossier à remettre en mairie, accompagné des pièces justificatives que vous pouvez télécharger sur le site :

<http://www.cc-berryloirepuisaye.fr>

Les pièces du dossier à renvoyer complétées et signées sont :

- Formulaire demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE),
- Règlement d'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE),
- Attestation sur l'honneur Dossier de demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE),
- Certificat d'homologation : à faire remplir par le vendeur du VAE.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la communauté de communes Berry Loire Puisaye au 02 38 37 03 84

ou sur <http://www.cc-berryloirepuisaye.fr>